

# Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-TH-19

# Isolation d'un réseau d'eau chaude sanitaire existant

## 1. Secteur d'application

Bâtiment Tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale inférieure à 5000 m².

#### 2. Dénomination

Mise en place d'une isolation d'un réseau d'eau chaude sanitaire existant, situé hors du volume chauffé.

## 3. Conditions pour la délivrance de certificats

L'isolant doit être de classe supérieure ou égale à 2, selon les règles Th-CE de la réglementation thermique.

Mise en place réalisée par un professionnel.

### 4. Durée de vie conventionnelle

20 ans.

### 5. Montant de certificats en kWh cumac

11 800 kWh cumac/ mètre linéaire